



Déclaration conjointe des trois commissions : Invasive Mussel Collaborative et le problème des moules envahissantes

La Commission des Grands Lacs, la Commission mixte internationale et la Commission des pêcheries des Grands Lacs sont chacune investies de mandats juridiques touchant à la protection des Grands Lacs. L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL), engage les gouvernements des États-Unis et du Canada (les Parties) « à protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'eau des Grands Lacs » et « à prévenir la pollution et la dégradation de l'écosystème du bassin des Grands Lacs ». La compétence et la responsabilité en matière de gestion des moules envahissantes sont partagées entre de nombreux organismes publics de gestion des ressources naturelles dans le bassin des Grands Lacs. Afin d'atteindre les objectifs de l'AQEGL et de respecter nos mandats, les trois commissions, individuellement et collectivement, font appel à des mesures coordonnées et renforcées dans le cadre de l'AQEGL pour s'attaquer aux impacts répandus et destructeurs des moules envahissantes dans le bassin des Grands Lacs.

Des milliards de moules zébrées envahissantes (de la famille des dreissenidés) recouvrent de grandes parties du fond des Grands Lacs, empiétant sur les récifs de frai du poisson et privant les poissons ainsi que d'autres organismes de sources d'alimentation essentielles aux services écosystémiques qui soutiennent les activités sociétales et économiques. Ces moules peuvent obstruer et endommager les prises d'eau potable, augmentant ainsi les coûts déjà élevés associés à la réparation et à l'entretien des infrastructures hydrauliques. On ne saurait exagérer l'impact de ces moules sur l'écosystème et l'économie des Grands Lacs.

Les trois commissions reconnaissent et appuient l'Invasive Mussel Collaborative (IMC) comme forum principal dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, permettant aux organismes et aux autres intervenants de coopérer pour l'identification des priorités et le développement de solutions aux problèmes de longue date causés par les moules envahissantes dans le bassin. Conscient des pouvoirs existants en matière de lutte contre ces moules envahissantes, les trois commissions reconnaissent néanmoins que l'IMC est un mécanisme approprié pour favoriser le dialogue, coordonner les activités, et fournir des informations scientifiquement fondées afin d'orienter des actions de lutte contre les impacts liés aux moules. Le travail de l'IMC est essentiel à la réalisation de l'objectif de l'AQEGL, qui est de protéger l'intégrité physique, chimique et biologique de la plus grande réserve d'eau douce au monde.

L'IMC a été créé en 2015 dans le but d'échanger des informations, de déterminer les priorités régionales en matière de recherche et de gestion, et d'avancer les technologies sur des bases scientifiques solides pour le contrôle des moules envahissantes. Les membres fondateurs comprennent : la Commission des Grands Lacs, le U.S. Geological Survey, la National Oceanic and Atmospheric Administration, et la Commission des pêcheries des Grands Lacs. La [stratégie de gestion des moules zébrées et quaggas envahissantes](#) d'IMC, publiée en 2018 (en anglais seulement), propose une feuille de route à l'échelle du bassin versant destinée à faire progresser la science et à améliorer le contrôle des moules envahissantes.



À l'appui des engagements pris par les États-Unis et le Canada en vertu de l'annexe 6 de l'AQEGL, les trois commissions demandent à l'IMC de présenter régulièrement son progrès au sous-comité de l'annexe 6, ainsi que d'inclure ce dernier dans les rapports de ce sous-comité au Comité exécutif des Grands Lacs.